TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Direction des Affaires Juridiques
et de la Commande Publique
Bureau des Marchés Publics

AD-N° 2016-277

RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT GLOBAL DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE A MONTAUBAN

CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SUR ESQUISSE

ARRETE DESIGNANT LES MEMBRES DU JURY

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu les articles 22, 24 et 74-III du code des marchés publics, relatif à la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre et à la désignation des personnalités compétentes ;

Vu les décisions de l'Assemblée Départementale prises lors de ses séances des 27 juin et 17 novembre 2014, prévoyant la restructuration et l'aménagement global du Centre Universitaire ;

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale du 16 mars 2016 prévoyant la composition du jury et désignant ses représentants, ;

Considérant qu'il appartient au Président du Conseil Départemental, Président du jury de concours, de désigner son représentant ainsi que les membres du jury siégeant en tant que personnalités dont la participation revêt un intérêt particulier ou justifiant de la qualité professionnelle exigée des candidats au concours ;

ARRETE

Article 1er :

Le jury de concours de maîtrise d'œuvre concernant la restructuration et l'aménagement global du Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne est constitué ainsi qu'il suit :

Membres à voix délibérative :

M. Christian ASTRUC, président du jury ou sa représentante Mme MAURIEGE Marie-José

1) Les membres titulaires :

- Mme TURELLA BAYOL Frédérique, conseillère départementale
- M. HEBRARD Gérard, conseiller départemental
- Mme JALAISE Colette, vice-présidente déléguée
- M. DESCAZEAUX Ghislain, conseiller départemental
- M. GONZALEZ José, conseiller départemental

2) Les membres suppléants :

- M. WEIL Michel, conseiller départemental
- Mme RIOLS Véronique, conseillère départementale
- Mme FERRERO Monique, vice-présidente
- Mme MORVAN Liliane, conseillère départementale
- M. DEPRINCE Jean Luc, conseiller départemental

3) Personnalités ayant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :

- Mme PELLEFIGUE Nadia – Vice-Présidente à l'enseignement supérieur et recherche au Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées
- Mme CLARENC Nathalie – Directrice du service gestion et exploitation eu Rectorat de l'Académie de Toulouse
- M. le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, ou son représentant
- M. le Président de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès, ou son représentant

4) Personnalités qualifiées en raison de leur expérience ou leur spécialité professionnelle :

- Mme BLASER Jocelyne – Responsable qualité construction – DREAL Languedoc Roussillon Midi Pyrénées
- M. AGARD Jean Pascal – Sté Atmosphères
- M. CUGULLIERE Olivier – Architecte DPLG – Mairie de Toulouse – Direction des bâtiments et énergies
- Mme. PORAL Bénédicte – Chef de projet – Ville de Blagnac – Direction du patrimoine
- M. VIGNEU Philippe - Architecte DPLG – Sarl d'architecture Vigneu Zilio

Membres à voix consultative :

- M. le Payeur Départemental ou son représentant
- M. le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

Article 2 :

Madame la Directrice Générale Adjointe Ressources est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montauban,
le 29 mars 2016

Le Président,